



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-129

Objet :

Indemnités des agents recenseurs.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

Absent : EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'en application de la loi du 27 février 2002, un recensement général aura lieu sur la commune en janvier et février 2019.

Les opérations de recensement seront menées en partenariat avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Les services de l'Etat verseront à la commune une dotation de recensement qui prendra en compte les charges exceptionnelles liées à cette enquête de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes mais aussi actions d'accompagnement de l'opération qui se déroulera de la façon suivante :

- Formation du Coordonnateur Communal Adjoint et des agents recenseurs en deux sessions au début du mois de janvier 2019.
- Tournée de reconnaissance (affichage et distribution de l'information aux habitants, relevé de l'ensemble des adresses du district) soit environ 1 semaine entre les deux sessions de formation.
- Distribution, collecte et classement des imprimés de recensement sur la période du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 inclus, le classement pouvant se prolonger de quelques jours au-delà de cette date.

Il convient de recruter le personnel nécessaire à la couverture de ce besoin occasionnel pour la période de début janvier à fin février.

Il est donc proposé au conseil municipal la création de 13 emplois contractuels, référencés sur le grade d'adjoint administratif, qui seront pourvus sous réserve de l'affectation aux opérations de recensements d'agents déjà en poste sur la commune.

Il est précisé que la rémunération des agents recenseurs donnera lieu à un paiement des cotisations sociales selon les modalités en vigueur et sera calculée comme suit :

- 2 ½ journées de séance de formation à 23,00 € la ½ journée
- Distribution, collecte et classement des imprimés à raison de 0,60 € net par feuille de logement rempli avec une majoration de 0,20 € net par déclaration internet pour chaque logement recensé, et 1,00 € net par bulletin individuel rempli.
- Les frais de déplacement seront remboursés sur la base des tarifs en vigueur pour les agents recenseurs ayant un district étendu.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **DECIDE** de fixer les conditions de rémunération citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20181211-DEL2018-129-DE
Date de télétransmission : 12/12/2018
Date de réception préfecture : 12/12/2018